

L'INTÉGRATION AFRICAINE FACE AU RÉGIONALISME : ÉTAT DES LIEUX, DÉFIS ET PERSPECTIVES

AFRICAN INTEGRATION IN THE FACE OF REGIONALISM: STATE OF PLAY, CHALLENGES AND PERSPECTIVES

Junior Misi Mungala*

DOI: 10.24201/subbeuropaea.2022.1.09

Published Online: 2022-06-30

Published Print: 2022-06-30

Abstract

The African continent, long on the fringes of history, after more than half a century of independence, continues to ask questions about its future. After having missed the appointment of development and then that of globalization, the time has come, in this context of integration, since it is not necessary to reinvent the wheel, for Africa to assume and to take off. There is nothing new, the European experiences of integration, enriched by centuries of world domination and nourished by years of planetary conflicts, constitute a boon of theories and doctrines in the light of the current processes of integration. The proximity of cultures, values and history is a major player in the sharing of customs. In order to constitute its own model, the culmination of African integration is the genius of the synthesis resulting from the dialectic between its tradition and Western modernity. This is an effective approach to overcoming regionalism on African soil for integration on a continental scale.

Keywords: integration, regionalism, neocolonialism, pan-Africanism, Eurafrique.

* Junior Misi Mungala, Etudiant de la première année du Master francophone en Etudes Internationales, spécialité Développement Europe Afrique de l'Université de Szeged. misijm@yahoo.fr.

INTRODUCTION

L'évocation de l'intégration n'est nullement aux antipodes des manifestations de la proximité spatiale, culturelle ni historique. S'unir pour faire la force est une idée qui traverse les dimensions nationales en atteignant de ce fait l'humanité toute entière. L'objet de cette planche se circonscrit autour de l'idée d'une intégration du continent africain butée face au régionalisme qui semble repousser à plus tard le processus de socialisation à l'échelle continentale. La présente étude a pour objectif de retracer le parcours méthodologique de l'intégration africaine, de poser des bases pour des questionnements sur la démarche à suivre pour une intégration à l'échelle continentale et d'ouvrir un nouveau paradigme d'approche institutionnelle. Eu égard à ce qui précède, la question qui mérite d'être posée est la suivante : quelles sont les conséquences du régionalisme dans le processus de l'intégration africaine ? Parmi les hypothèses les plus plausibles à cette problématique, celles qui retiennent l'attention sont les suivantes : le régionalisme, bien que favorisé par la convention de Lomé, constitue un obstacle à l'intégration africaine. L'intégration africaine se veut être réalisée à l'échelle continentale et non régionale ni sous régionale. Bien que le régionalisme tire son origine dans les accords entre les Etats membres, l'intégration répond à l'adhésion des États membres et non aux accords entre régions ou sous-régions. Compte tenu de la proximité idéologique, culturelle et politique entre l'Europe et l'Afrique, vu l'histoire coloniale qui a favorisé le mimétisme au sein des institutions africaines et le contexte néocolonial, il y a l'exigence d'une rhétorique de la responsabilité de l'Europe aux problèmes de l'Afrique. Dans cet ordre d'idée, il n'est pas exclu que l'intégration africaine soit inspirée de l'intégration européenne. A travers des méthodes différentes, l'intégration européenne est partie du haut vers le bas, en essayant d'intégrer les Etats individuellement selon son processus d'élargissement tandis que l'intégration africaine est partie du bas vers le haut, s'appuyant sur les communautés économiques régionales (CERs) pour aller vers une intégration totale. La méthode utilisée dans cette investigation est comparative, réflexive et critique. Sans être exhaustive, cette étude s'étale sur trois différents points relatifs à l'étude de l'intégration africaine. D'abord, il est question d'apporter le fondement philosophique et institutionnel de l'intégration africaine. Un départ avec le panafricanisme qui donne naissance à l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) qui devient plus tard l'Union africaine (UA). Ensuite, saisir l'intégration sous différentes approches : sociologiques, politique, économique et juridique. Et enfin, il s'agit de mettre en lumière les

contextes de la révisitation de la démarche de l'intégration africaine et en trouver une assise à travers la sécurité juridique et judiciaire. D'entrée de jeu, il est impérieux d'aborder la problématique d'origine idéologique et institutionnelle de l'intégration africaine.

I. APERÇU HISTORIQUE DE L'INTEGRATION AFRICAINE

I.1. Du fondement philosophique de l'intégration africaine : du panafricanisme au post colonialisme

Depuis 1923, Coudenhove Kelergi, avec sa vision d'une Europe unie et inspirée par l'internationalisme wilsonien, révèle la vision d'une fédération paneuropéenne. Dans le souci d'une Europe indépendante, le projet paneuropéen manifeste une double ambition. « *La première consiste à jeter les bases d'une union fédérale européenne, et la seconde à tenter de démontrer, par une argumentation précise et par une lecture cohérente des données historiques, à la fois l'urgence nécessaire et les préalables pratiques de sa mise en œuvre* ». ¹ C'est-à-dire, établir le fondement de l'unité européenne d'une part et d'autre part, agencer les circonstances de l'appel à l'unité européenne. Il sied de constater qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'Europe est marquée par « *l'anarchie internationale, l'oppression des faibles par les forts, la guerre à l'état latent, le cloisonnement économique, l'intrigue politique* » ² L'instabilité présageait une mort imminente du continent européen. Sur ce fait, la seule alternative était l'unité de l'Europe.

De même que le pan-européanisme est né dans le contexte d'une Europe déchirée et prise entre la concurrence économique américaine et la menace permanente d'une invasion russe, le panafricanisme s'est pointé pour l'éveil des consciences africaines. Le continent africain a connu l'esclavagisme, le colonialisme, la discrimination raciale, etc. Depuis 1900, le mouvement panafricain défend la cause des Africains et lutte pour la création et l'affirmation de l'identité africaine. De Kwame N'krumah, W. E. B du Bois, Frantz Fanon, Amilar Cabral, en passant par Senghor et Cheikh Anta Diop, la pensée africaine tourne autour de la contestation de « *la logique coloniale, de l'élaboration d'un discours identitaire et nationaliste, posant les bases de l'indépendance nationale et de la*

¹ Franck Théry, *Construire l'Europe dans les années vingt. L'action de l'Union paneuropéenne sur la scène franco-allemande, 1924-1932*, Genève, Euryopa études, 1998, p. 16.

² *Ibid.*, p. 16.

restauration de la conscience historique nègre».³ L'essentiel de la lutte du panafricanisme est les indépendances africaines et l'unité africaine. Sous la doctrine d'une société africaine totalitaire et dans la perspective de Kwamé N'krumah, le 25 mai 1963, le sommet d'Addis-Abeba donna naissance à l'OUA (Organisation de l'unité africaine). Il est ainsi marqué par la fin du colonialisme africain et ouvre l'ère du post-colonialisme.

Qualifié de racisme et de conservatisme, idéalisant le passé africain, le panafricanisme assimilé au communisme trouve des critiques sévères face au post colonialisme. Autour de la pensée post colonialiste, il y a la promotion et le soutien de « *l'affirmation des individus* »⁴ et « *la problématique de la propriété et des droits individuels* »⁵ en allant au-delà des traditions africaines. Relative au communautarisme, la nouvelle vision portée par le post colonialisme apporte un paradigme nouveau dans la pensée africaine. L'individu est placé au centre de la réflexion⁶.

I.2. L'OUA comme outil d'intégration de 1963 à 2002

L'aboutissement de la vision de N'krumah, dans le cadre de l'unité africaine donne naissance à l'OUA (l'Organisation de l'Unité africaine). En parallèle, le pan-européanisme se projette par la coopération multilatérale dans la création en 1951 de la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

À la base, l'intégration européenne s'est fondée sur les pensées de Kalergi et Briand en termes de coopération économique d'une part et, d'autre part, par la volonté d'écartier les risques d'une nouvelle guerre en Europe.⁷ Cependant, sans pour autant exclure des visés économiques, l'intégration dans le continent africain aura pour fondement les libertés, la construction d'une identité supranationale africaine et l'édification d'une société

³ Antoine Tine, « Léopold Senghor et Cheikh Anta Diop face au panafricanisme : deux intellectuels, même combat mais conflit des idéologies? », dans *Intellectuels, nationalisme et idéal panafricain, perspective historique*, Dakar, Codesria, 2005, pp. 129-157.

⁴ Charles Romain Mbele, « Panafricanisme ou post colonialisme? La lutte en cours en Afrique ». < https://play.google.com/books/reader?id=H57UCQAAQBAJ&pg=GBS.PA9&hl=en_US >, 02 mars 2022.

⁵ *Idem.*

⁶ Sergiu Mișcoiu « Du récit des conflits au conflit des récits : Raconter les politiques conflictuelles en Afrique », in: Simona Jișa, Sergiu Mișcoiu et Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris, Editions du Cerf, 2021, pp. 3-9.

⁷ Laszlo Trocsanyi, *Les relations internationales*, Szeged, Iurisperitus Kiado, 2019, p. 192.

totalitaire.⁸ Contrairement à l'Europe dont l'intégration se base sur des échanges commerciaux, dans le cas de l'Afrique, l'intégration se résume à la quête d'une identité.

Une intégration saisie comme socialisation de l'individu⁹ exige un bénéfice de ce dernier dans la bonne gestion de la société. Or le cas de l'Afrique livre un spectacle tout à fait contraire. Dans les années 80, le continent africain a enregistré d'importantes crises politiques et culturelles. Celles-ci ont entraîné la pauvreté, les inégalités sociales, l'insécurité, les défis relatifs à la bonne gouvernance et au respect des droits de l'homme. Ces différentes crises ont ainsi favorisé la composition, au sein de la société, des classes des dominants et des dominés.¹⁰ Du coup, l'intégration africaine est devenue l'apanage du dominant. La mouvance au pouvoir, usant de la dictature, du népotisme et du clientélisme, dans différents pays africains enfonce de plus en plus les populations dans la misère. Comme le dit Didier Lapeyronnie : « *l'intégration est le point de vue du dominant sur le dominé [...].* »¹¹ Et le peuple a ainsi perdu la perspective de la prospérité. Pour tenter de récupérer les espoirs perdus, le traité d'Abuja, en 1996, a essayé de relancer l'intégration sous forme régionale et sous régionale. À travers les CERs, le continent est divisé en huit régions : la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté des États Sahélo Sahariens (CEN-SAD), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité Intergouvernementale sur le Développement (IGAD), L'Union du Maghreb arabe (UMA) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), regroupées dans la ZLECAF (Zone de libre-échange continentale africaine).

Le régionalisme repose sur la coordination des CERs en vue d'une intégration juridique et politique. Cependant, l'OHADA ne vient pas remplacer les droits des CERs africaines mais elle vient juste harmoniser les droits des affaires de ses Etats parties qui en général étaient vétustes. Cette institution va

⁸ Bienvenu Touré Métan, « Panafricanisme et intégration africaine : l'Afrique pour l'Afrique : leurre et leur », dans *L'Afrique : un continent sur la voie de l'intégration*, Szeged, CUF, n°10, 2018, pp. 15-35.

⁹ Michel Wieviorka, « L'intégration : un concept en difficulté », dans *Cahiers internationaux de sociologie*, v. 2, n° 125, 2008, pp. 221-240. < <https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2008-2-page-221.htm> >, 02 mars 2022.

¹⁰ *Idem*

¹¹ *Idem*

naitre dans le contexte de la crise financière des années 80-90, celui du besoin de rendre compétitives les économies africaines et surtout celui des politiques d'ajustement structurelles initiées par les FMI et la BM. L'OHADA est née à partir de 1980,¹² initiée par les pays de zone Franc afin de lancer une intégration à travers l'harmonisation du droit des affaires. Ne tenant pas compte de l'espace géographique ni économique et ayant actuellement 17 pays, l'OHADA a le mérite de ne pas s'identifier comme une organisation régionale. Elle retient ainsi l'attention de cette étude et sera abordée plus en détail dans les prochaines lignes.

I.3. L'UA comme outil de coopération dès 2002

Après la chute du mur de Berlin et face aux crises de gouvernances politiques en Afrique, l'OUA s'est révélée caduque et inefficace. En 2000, les dirigeants africains vont décider de la création de l'UA. Elle hérite de l'OUA non seulement l'objectif d'œuvrer pour l'intégration africaine, mais aussi des organisations régionales et sous régionales. Malgré cette mutation, à en croire Toure Bienvenu Metan,¹³ au-delà des problèmes internes, l'Afrique est sous une dépendance économique et politique. Avec une économie à majorité extravertie, il est utopique de parler en termes d'intégration africaine. Pour dire mieux, l'UA est loin d'être l'outil de réponse à l'objectif lui assigné. Mais par contre, elle se révèle comme un outil de coopération et d'arrangement entre institutions. Il s'agit des accords entre différentes institutions en dehors d'une vision globale d'intégration, soit une intégration africaine à l'échelle continentale. In fine, le continent africain court le risque de défier la tradition sociologique de l'intégration durkheimienne¹⁴ pour ainsi courir la menace d'une auto désintégration sociale.

Les travaux de Montesquieu et Adam Smith sur l'importance du commerce dans les relations internationales corroborent la théorie libérale relativement à l'inscription humanitaire dans la paix libérale.¹⁵ En se cristallisant,

¹² Alhousseini Mouloul, *Comprendre l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (O.H.A.D.A.)*, Niamey, NIN, 2^e Edition, 1999, p. 7.

¹³ Bienvenu Touré Méta, *op. cit.*

¹⁴ Robert Castel, « De l'intégration sociale à l'éclatement du social : l'émergence, l'apogée et le départ à la retraite du contrôle social », dans *Revue internationale d'action communautaire*, n° 20, 1988, pp. 67–78. < <https://www.erudit.org/fr/revues/riac/1988-n20-riac02275/1034112ar.pdf> >, 02 mars 2022.

¹⁵ Jacques Fontanel, « Le commerce est-il un facteur de paix ? » dans *Politique étrangère*, no 1, 2014, pp. 55-67, < <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2014-1-page-55.htm#:~:text=Selon%20les%20th%C3%A8ses%20de%20l,peut%20garantir%20la%20paix%20internationale%20>>, 02 mars 2022.

« l'absence de conflit majeur entre pays capitalistes depuis 1945 a renforcé l'idée que l'existence, dans l'économie de marché, d'institutions internationales visant à régler les contentieux politiques, commerciaux et financiers réduisait les tensions guerrières ». ¹⁶ Ce qui justifie le choix de l'UE à fonder son intégration sur des préalables d'échanges économiques.

Cependant, au niveau de l'UA, l'intégration régionale, insaisissable et ayant une explication ambiguë, ne trouve pas le moyen d'organiser les échanges commerciaux entre États africains. Avant d'échanger, il faudra d'abord produire ce qui doit être échangé. L'Afrique connaît un problème sérieux de manque d'industrialisation. Et donc il faut au préalable une transformation structurelle des économies africaines pour les inscrire dans la logique d'une chaîne de valeur mondiale. Au-delà de cela, les politiques climatiques liées à la protection de l'environnement et au développement durable, empêchent l'Afrique à s'industrialiser et les pays qui détruisent l'environnement, ne contribuent pas par rapport au fond pour le climat pour permettre aux États africains de compenser ce vide lié au manque d'industrialisation et le développement du secteur manufacturier. Il faut voir aujourd'hui le cas du Congo-Kinshasa dont l'ensemble de ses forêts sont des patrimoines mondiaux de l'humanité, un vrai acteur important de la lutte contre le réchauffement climatique mais qui ne reçoit presque rien en termes de compensation « fond » pour le climat et ou crédit Carbone selon le cas. Du coup apparaît le spectre d'un processus de coordination et d'arrangement institutionnel. Alors qu'elle tente de coordonner et d'harmoniser les CERs, le projet faisant l'objet des attentions de la part des analystes et experts internationaux enregistre un bilan mitigé. Il y a à constater « le faible commerce intra régional qui est de l'ordre de 28 % entre les pays de la SADEC ; 18 % entre les pays de la CEDEAO ; de 15 % entre les pays du COMESA ; de 9 % entre les pays de l'UMA ; et de 1.2 % pour les pays de la CEEAC ». ¹⁷ Par ailleurs, « la présence massive depuis quelque temps de la Chine et des États-Unis, l'émergence de la Russie et de l'Inde complique les jeux politiques et économiques sur le théâtre africain ». ¹⁸ L'utopie d'une intégration africaine se résume par le constat d'une Afrique extravertie.

¹⁶ *Idem.*

¹⁷ Mohieddine Hadhri, « Les expériences d'intégrations régionales africaines : approche transversale et comparative Sud-Sud », dans *L'Afrique : un continent sur la voie de l'intégration*, Szeged, CUF, n°10, 2018, pp. 89-107.

¹⁸ Andras Istvan Türke, *Questions contemporaines. La géopolitique des premières missions de l'Union européenne en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 11.

II. APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE DE L'INTEGRATION AFRICAINE

II.1. Approche sociologique de l'intégration africaine

Sur le plan sociologique, le panafricanisme et le post colonialisme, évoqués précédemment, situent deux dimensions de l'intégration africaine. D'une part il y a une intégration africaine fondée sur l'unité du groupe et d'autre part, une intégration basée sur la transformation de l'individu.

Le panafricanisme comme idéologie à la base de l'intégration africaine s'est construit sur la construction d'une identité africaine, l'authenticité et l'ethnophilosophie. Ici, la société est au centre de l'intégration. Le « *vouloir vivre ensemble* »,¹⁹ au sens durkheimien, « *renvoie en effet à une conception de l'ordre social et des relations entre individus et société, entre État et groupes sociaux, qui est doublement de nature politique* ». ²⁰ C'est-à-dire que le groupe social ou la nation s'approprie les individus dans l'objectif d'assurer sa propre cohésion.²¹ Le modèle d'intégration du groupe exige l'adhésion de l'individu à un certain nombre de valeurs : religieuses, sociales, politiques, etc. Par exemple, l'on peut évoquer le cas d'une intégration des migrants dans une société d'accueil.

L'on retrouve aussi, dans cette intégration le concept d'assimilation²² qui renvoie à la rhétorique du procès de l'histoire : l'identité est construite en fonction de la mémoire du passé. Par exemple, Cheikh Anta Diop, « *préoccupé de présenter l'histoire de l'Afrique noire et de fournir les fondements d'une véritable culture philosophique nègre* »²³, va puiser dans l'Égypte pharaonique jusqu'à rendre racial le nationalisme.

Cependant, à la suite de Max Weber, George Herbert Mead et George Simmil ont développé un courant sociologique qui met l'individu au centre de l'intégration sociale. L'individu est non seulement maître de lui-même, mais aussi il se conforme aux exigences de la société.²⁴ Ici, l'intégration est définie comme un processus de transformation de l'individu. Le sujet n'est pas, mais

¹⁹ Catherine Rhein, Intégration sociale, intégration spatiale, dans *L'Espace géographique*, tome 31, n° 3, 2002, pp. 193-207, < <https://www.cairn.info/publications-de-Catherine-Rhein-8432.htm>.>, 02 mars 2022.

²⁰ Idem.

²¹ Michel Chauvière, « La question du contrôle social chez Robert Castel, Relecture d'un texte de 1987 », dans *Sciences et actions sociales*, Volume 1, n° 6, 2017, pp. 132-143, < <https://www.cairn.info/revue-sciences-et-actions-sociales-2017-1-page-132.htm>.>, 02 mars 2022.

²² Abdelmalek Soyad, Qu'est-ce que l'intégration ? dans *Hommes et migration*, no 1182, 1994, pp. 8-14, < https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1994_num_1182_1_2341.>, 02 mars 2022.

²³ Antoine Tine, *op. cit.*

²⁴ Michel Wieviorka, *op. cit.*

plutôt, il est un projet d'être. L'intégration est ce contrat social, selon Rousseau ou Hobbes,²⁵ dans le cadre d'une adhésion libre et volontaire de l'individu à la société ou à l'État.

L'approche Post colonialiste comme idéologie de l'intégration africaine fait irruption de la question d'individualisme.²⁶ Cette doctrine prend pour cheval de bataille la lutte « *des droits individuels* ». La vision africaine, dans le cadre du post colonialisme, vise un dépassement du primat de l'identité commune, se traduit par une sorte de rejet de la négritude. En d'autres termes, cette nouvelle vision d'intégration africaine se fonde sur une économie individualiste.

II.2. Approche politique de l'intégration africaine

L'intégration africaine est l'œuvre de 33 premiers Etats africains indépendants réunis le 25 mai 1963. Ces derniers ont procédé à la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Addis-Abeba. Cinquante ans après, 55 Etats membres de l'UA vont se réunir pour évaluer le chemin parcouru et élaborer un ensemble des projets en terme d'Agenda 2063.

Parmi les objectifs de l'Agenda 2063, Il est dit que d'ici 2020, l'Afrique devrait connaître la disparition de tous les vestiges du colonialisme. Aucun territoire africain ne pourrait encore être sous occupation. Il y aurait la libération de l'Archipel de Chagos, de l'Île comorienne de Mayotte et l'avènement de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. En cela s'ajoute la suppression de toutes formes de discrimination y compris racial et sexuel. Les armes devraient être réduites au silence. D'ici 2030, est prévu l'aboutissement du processus d'intégration à travers l'unité politique, « la libre circulation des personnes, la création d'institutions continentales, l'intégration économique pleine et entière, ainsi que le consensus sur la forme du gouvernement et des institutions au niveau continental ».²⁷ A travers l'aboutissement de ces projets, les investissements entre pays africains hisseront à un niveau sans précédent le continent africain dans le commerce mondial. Pour ne souligner que ces quelques aspects de l'Agenda 2063, parmi tant d'autre existant, il y a lieu de noter que « D'ici 2063, les pays africains seront parmi les plus performants, en termes de mesures de la qualité de vie dans le monde ceci sera réalisé grâce à des stratégies de croissance inclusive, la création d'emplois, l'augmentation de la production agricole; des investissements dans la science, la technologie, la

²⁵ Catherine Rhein, *op. cit.*

²⁶ Charles Romain Mbele, *op. cit.*

²⁷ UA, « L'agenda 2063 l'Afrique que nous voulons », 3^{ème} édition, Addis-Abeba, 2015, p.5.

recherche et l'innovation; l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes et la fourniture de services de base tels que la santé, la nutrition, l'éducation, le logement, l'eau et l'assainissement ». ²⁸ L'Afrique connaît ainsi sa prospérité, son intégration et son unité. A l'image d'un continent où règne la démocratie, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme. Un continent pacifique, sécurisé et exempt de conflit.

Par ailleurs, au regard du calendrier fixé et les prévisions établies, aujourd'hui, nous constatons que le Sahara occidental est considéré par l'ONU comme un « territoire non autonome » ²⁹. A Mayotte ³⁰, on ne cesse de décrier la guerre civile. Et l'archipel des Chagos, ³¹ l'on se demande à quand sera-t-il rendu à l'île Maurice. Il y a lieu ici de s'interroger sur la faisabilité du programme de l'Agenda 2063 par rapport au calendrier adopté.

Dans le concept d'Ulrich Beck, le rapport entre Nation et État, à l'origine des relations internationales, se résume en termes de « *nationalisme méthodologique* ». ³² Il revient à dire que l'intégration, dans le contexte des relations internationales, est donc cette inscription de la société dans la Nation et dans l'État pour enfin aboutir, dans une certaine mesure et de façon interchangeable, à un État-nation ou une Nation-Etat. Par exemple, la France, pour Dominique Schnapper, ³³ est un État Nation par excellence, car elle est la société nationale la plus intégrée. Le modèle d'intégration européen, dans le cadre de l'Union européenne, est la création d'une nation européenne sur base d'échanges économiques a abouti à une citoyenneté et à une union monétaire européennes. À défaut d'être un État fédéral, l'UE est une société inscrite dans une nation et constituée d'un ordre juridique propre. Cependant, au niveau de l'UA, l'on cherche encore à stabiliser les institutions sur le plan national, régional et sous régional.

²⁸ *Ibid.* p.3.

²⁹ TV5Monde, la situation au Sahara occidental, < <https://information.tv5monde.com/afrique/la-situation-au-sahara-occidental> >, Le 21 Avril 2022.

³⁰ Gaëlle Borgia, Volana Razafimanantsoa, Reportage : Mayotte, l'île de la tension, 13 AVR 2018, mise à jour le 24.12.2021 à 16:21 par TV5Monde, < <https://information.tv5monde.com/info/reportage-mayotte-l-ile-de-la-tension-230713#:~:text=Situ%C3%A9e%20entre%20Madagascar%20et%20le,qui%20acc%C3%A8de%20%C3%A0%20l'ind%C3%A9pendance> >, Le 21 Avril 2022.

³¹ Armand Patou, Le Royaume-Uni va-t-il rendre les Chagos à l'île Maurice ?, du 23 MAI 2019, Mise à jour le 24.12.2021 à 16:07 par TV Monde, < <https://information.tv5monde.com/info/le-royaume-uni-va-t-il-rendre-les-chagos-l-ile-maurice-301943> >, Le 21 Avril 2022.

³² Michel Wieviorka, *op. cit.*

³³ Michel Wieviorka, *op. cit.*

Depuis leurs accessions aux indépendances à nos jours, nombre d'États africains n'ont pas encore défini clairement un modèle d'institutions à adopter. Par exemple, en moins de deux ans, dans quatre États le régime a été renversé par les militaires en Afrique de l'Ouest (le Mali 2020-2021, la Guinée Conakry 2021, Tchad 2021 et Burkina Faso 2022). À l'instar de la CEDAO, les régions de l'UA font face à la personnalisation du pouvoir ayant pour conséquence la mauvaise qualité de la gouvernance et le manque de confiance démocratique nourrie par le clientélisme. Faute d'institution forte et démocratique, les hommes forts et charismatiques entretiennent le pouvoir en Afrique. L'approche de Domnica Gorovei³⁴ établit les périodes de stabilité en Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Togo autour, respectivement, de Blaise Compaoré, Felix Houphouët-Boigny et Eyadema Gnassingbé. Quant à Kokou Lolowou Hetcheli,³⁵ le cas togolais est révélateur des maux qui gangrènent la politique africaine. De la précarité de l'ancrage démocratique en passant par des violences politiques postélectorales aux printemps arabes, sont autant l'ensemble des contestations populaires contre des pouvoirs illégitimes. Il est paradoxal de retrouver en Afrique les chefs des partis populaires perdant les élections. Le problème africain comme le rapporte Emmanuel Banywesize, en prenant l'exemple de la démocratie en RD Congo, en ce qu'il appelle la « *démocratie métisse* »³⁶ relatif à l'expression de Gruzinski, de « la pensée métisse »³⁷ pourrait être à l'origine de ce que Felwine Sarr, appelle du « *prêt-à-porter* »³⁸. Il s'agit, en parlant du développement, d'un ensemble d'approches politique, économique et sociale modelées en dehors du contexte africain. Un modèle qui n'arrive guère à trouver des solutions aux problèmes africains³⁹.

Du point de vue constructiviste, l'intégration comme pour l'UE, suppose le dépassement du niveau national, régional et sous régional pour l'émergence d'un espace continental. La création d'une nouvelle communauté à l'échelle

³⁴ Sergiu Mișcoiu, « Etudier les systèmes politiques de l'Afrique francophone », dans Sergiu Mișcoiu, Hygin Kakai et Kokou Folly Hetcheli (dir.), *Recul démocratique et néo-présidentialisme en Afrique centrale et occidentale*, Iasi, Institutul European, 2015 pp. 9-18.; Sergiu Mișcoiu et Louis-Marie Kakdeu, „Authoritarian clientelism: the case of the president's 'creatures' in Cameroon”, in *Acta Politica*, 2021, 56, pp. 639-657, <https://doi.org/10.1057/s41269-020-00188-y> ; 02 mars 2022.

³⁵ *Idem.*

³⁶ *Idem.*

³⁷ *Idem.*

³⁸ Felwine Sarr, *Afrotopia*, Paris, Philippe Rey, 2016, p. 22.

³⁹ Simona Jișa, Sergiu Mișcoiu et Buata B. Malela (dir.), *Littérature et politique en Afrique francophone. Approche transdisciplinaire*, Paris, Editions du Cerf, 2018.

continentale. Dans ce cadre, il faut faire référence à l'intégration européenne. Quant à l'intégration africaine, la formulation de **R. Deutsch** soutient une intégration fondée sur les organisations régionales ou institutions politiques communes. Le faible échange commercial entre les régions, sous les yeux de Stanley Hoffman et Andrew Moravcik, apparaît comme le marchandage⁴⁰ ou l'arrangement institutionnel.

III.3. Approche économique de l'intégration africaine

L'ensemble des théories sur l'intégration font remarquer qu'il n'y a pas d'intégration économique dans un contexte de dépendance. Pour Guy Martin, la dépendance économique conduit à une dépendance politique chronique.⁴¹ Guy Lachapelle et Gilbert Gagné ajoutent pour leur part que l'intégration économique exige un certain nombre des valeurs. En se fondant sur la démocratie, Guy Martin, à la suite de Karl W. Deutsch, soutient que la coopération et l'intégration économique sont fonction du degré de confiance réciproque entre les peuples.⁴²

Dans le contexte africain, la préservation de la culture et des modes « *extraverties* » entretient la dépendance du continent d'un côté et de l'autre côté, la démocratisation des États se révèle être en souffrance de modèle. La dépendance économique est aujourd'hui une des tendances que l'Afrique n'arrive pas à renverser. L'exportation des matières premières et l'importation des biens de consommation et d'équipement sont « *l'héritage du schéma économique dessiné par les colons...* ». ⁴³ Étant la source première d'approvisionnement en matière première, pour les industries européennes, le marché africain se constitue d'achat des produits pour exporter et des ventes des produits importés.⁴⁴ Ainsi, la population africaine est présentée comme consommatrice que productrice.

⁴⁰ Richard Yann, « Intégration régionale, régionalisation, régionalisme - Les mots et les choses », < <https://journals.openedition.org/confins/9056?file=1> .>, 02 mars 2022.

⁴¹ Guy Martin, *op. cit.*

⁴² Guy Lachapelle et Gilbert Gagné, « Intégration économique, valeurs et identités : les attitudes matérialistes et postmatérialistes des québécois », dans *Politique et Sociétés*, Vol. 22, no 1, 2003, pp. 27-52, < <https://www.erudit.org/en/journals/ps/1900-v1-n1-ps521/006576ar/abstract/> .>, 02 mars 2022.

⁴³ Publication du Groupe de la Banque africaine de développement, par Olivia Ndong Obiang, « L'Afrique doit réduire sa dépendance des exportations des matières premières et des importations », 05-nov-2015, < <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/lafrique-doit-reduire-sa-dependance-des-exportations-des-matieres-premieres-et-des-importations-4516> .>, 05 mars 2022.

⁴⁴ Guy Martin, *op. cit.*

Afin de favoriser l'intégration économique à travers la confiance entre les peuples, il convient, selon la compréhension de Patrick Quantin, de réinventer la tradition africaine tout en l'actualisant selon les données présentes.⁴⁵ La démocratie comme une manière « *de parvenir à un consensus dans la participation de tous au débat* »⁴⁶ n'est pas une idée nouvelle pour l'Afrique. L'approche d'arborescence que nous soutenons consiste à produire des entrailles de l'archéologie africaine et la modernité européenne un système de gouvernance démocratique propre à l'Afrique. Comme le disait Nelson Mandela : « *Alors notre peuple vivait en paix, sous le groupement démocratique de ses rois [...]. Alors les pays étaient à nous en notre nom et notre droit [...]. Tous les hommes étaient en égaux et c'était là le fondement du gouvernement. Le Conseil [des Anciens] était si totalement démocratique que tous les membres de la tribu pouvaient participer à ses délibérations. Chef et sujet, guerrier et guerrière, tous prenaient part et s'efforçaient d'influencer les décisions* ».⁴⁷ Ainsi, les thèses d'incompatibilité totale entre la démocratie et les cultures africaines sont battues en brèche. Pour notre part, il convient de parler en termes d'arborescence. Car, sous la plume de Bonaventure Mvé Ondo : « *Il est possible d'intégrer dans une seule et même approche conceptuelle de base, et à un niveau hiérarchique adéquat, les cultures traditionnelles et la modernité. Une telle alliance, dans la perspective du développement, permettrait d'ailleurs de redonner du sens à l'intelligence créatrice qui est l'une des clés du succès et de prendre en compte le génie inventif africain* ».⁴⁸ C'est-à-dire concilier l'ensemble des connaissances traditionnelles à la science. Ou encre surmonter les oppositions entre la conception traditionaliste et progressiviste du savoir. L'actualisation de la démocratie africaine sur base du métissage entre la tradition et la modernité. Le concept d'arborescence que nous introduisons dans la démarche de démocratisation des États africains consiste à puiser dans les racines africaines le mode de gestion compatible à la modernité pour donner une réponse efficace à l'intégration. Sur cette base, il s'agit pour nous de rétablir la confiance entre les populations africaine, autours des valeurs de démocratie proprement africaine et ouvrir la voie à des questions liées à l'intégration économique.

⁴⁵ Patrick Quantin, « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », Dans *Pouvoirs*, vol. 2, n° 129, 2009, pp. 65-76, < <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2009-2-page-65.htm> . >, 05 mars 2022.

⁴⁶ *Idem*

⁴⁷ Nelson Mandela cité par Patrick Quantin, *op. cit.*

⁴⁸ Bonaventure Mvé Ondo, « Quelle science pour quel développement en Afrique ? », dans *Hermès*, vol. 3 n° 40, 2004, pp. 210-215. < [Hhttps://www.cairn.info/publications-de-Bonaventure-Mv%C3%A9-20Ondo--105957.htm](https://www.cairn.info/publications-de-Bonaventure-Mv%C3%A9-20Ondo--105957.htm) . >, 09 mars 2022.

Le courant fondé par la méthode des effets frontière détermine l'intégration économique sur base d'évaluation des flux commerciaux à travers les frontières politiques.⁴⁹ C'est-à-dire qu'une réduction des barrières aux échanges intra communauté favorise l'intégration économique.

Selon les prévisions de l'agenda 2063, l'année 2022 devrait connaître la multiplication par deux du commerce intra-africain à travers la Zone de libre – échange continental. Et en cela, j'ajoute également le renforcement de la position commune et l'espace politique de l'Afrique dans les négociations commerciales internationales. Il est visé une agriculture de l'Afrique moderne et productrice soutenue par la science et la technique. La modernité du secteur fera bannir la houe d'ici 2025. Cependant, sur le terrain, non seulement il existe les barrières politiques entre États, mais aussi, il y a des barrières entre régions et/ou sous régions. Par exemple, « *Au sein de la CEDEAO, il y a huit (8) pays sur quinze (15) qui ont formé une union monétaire appelée l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) [...]. D'autre part, les sept autres membres [...] ont leurs propres banques centrales et leurs monnaies nationales respectives* ». ⁵⁰ Or l'intégration économique, pour Laï Kamara et Béatrix d'Hauteville,⁵¹ suppose un degré d'union recherché auquel on ajuste les limitations des prérogatives étatiques afin d'aboutir à une structure unique parachevée.

III.4. Approche juridique de l'intégration africaine

L'analyse de l'intégration juridique va se fonder sur la notion de supranationalité. Ce choix est justifié pour la simple raison que la supranationalité est qualifiée par Christophe Réveillard⁵² comme la nature juridique d'une communauté intégrée. La supranationalité est un principe qui vise à mettre fin à la souveraineté dite absolue des États et à établir les politiques communes à ces derniers sans nécessairement aboutir à un super-État fédéral. « Le sujet supranational est supérieur aux nations et aux formes d'organisations

⁴⁹ Keith Head, Thierry Mayer, « Effet frontière, intégration économique et "forteresse Europe" », dans *Économie & prévision*, vol. 1 n° 152-153, 2002, pp. 71-92 < <https://www.cairn.info/revue-economie-et-prevision-2002-1-page-71.htm> . >, 05 mars 2022

⁵⁰ Daniel Bitty Moro, « Comment la politique monétaire Ouest Africain peut-elle être un véritable outil d'intégration et d'inclusion? », dans *L'Afrique : un continent sur la voie de l'intégration*, *L'Afrique : un continent sur la voie de l'intégration*, Szeged, CUF, n°10, 2018, pp. 109-145.

⁵¹ Laï Kamara et Béatrix d'Hauteville, *op. cit.*

⁵² Christophe Réveillard, « Une source de conflits : le principe de supranationalité et le rôle des nations en Europe », dans *les champs de Mars*, volume 1, n° 2, 1997, pp. 83-104, < <https://www.cairn.info/revue-les-champs-de-mars-ldm-1997-1-page-83.htm?contenu=resume> >, 02 mars 2022.

juridiques qui leur sont propres ». ⁵³ C'est-à-dire, étymologiquement, le mot *supra* du latin désigne la supériorité. Précisément, l'entité supranationale est supérieure par rapport à l'entité nationale. À en croire Christophe Réveillard, ⁵⁴ l'intégration fondée sur la base de mécanisme de supranationalité témoigne la préséance de la volonté commune des États membres. Bien qu'il arrive que les intérêts des États membres soient parfois différents de la volonté d'un Etat à un autre, même dans le domaine de leur souveraineté, l'importance de l'autorité supérieure sur le plan juridique est l'expression de la décision commune. Paul Reuter ⁵⁵ pour sa part, établit trois critères de reconnaissance de la supranationalité. Pour qu'une organisation soit dite supranationale, il faut d'abord une indépendance de l'organisation par rapport aux gouvernements nationaux, en suite un transfert de compétence des États vers celle-ci et en fin sa capacité à établir de manière directe des rapports avec les particuliers ou les populations de ses États. C'est sur la base de ces trois critères qu'une intégration peut être qualifiée de supranationale.

Ainsi, que dire de l'intégration africaine ? Sous la plume de Lai Kamara et de Béatrice d'Hauteville, « *les institutions d'intégrations sont soumises à la règle d'égalité juridique des États, la souveraineté de ceux-ci interdisant toute forme de supranationalité* ». ⁵⁶ C'est-à-dire qu'au niveau de l'intégration africaine, toute adoption des mesures exige la nécessité de l'unanimité. Donc, une mesure bénéfique pour la communauté peut ne pas être adoptée si elle ne satisfait pas un État. Précisément, il est difficile dans le cadre d'intégration engagée par l'UA et ses CER, qu'une planification structurelle au niveau global aboutisse sans engendrer un conflit.

Nous n'allons toutefois pas nous attarder sur les instruments juridiques des CERs et ceux de l'UA pour montrer les difficultés liées à l'adoption des mesures et des règles relatives à l'intégration économique. Néanmoins il y a lieu de souligner qu'il y'a plusieurs règles qui ont été adoptées au sein des CERs africaines et qui sont relatives à la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux, voire même des services. Certaines CERs, étant même au niveau de marché commun comme la Communauté d'Afrique de l'Est

⁵³ *Idem*

⁵⁴ *Idem*

⁵⁵ *Idem*

⁵⁶ Lai Kamara et Béatrice d'Hauteville, « Aspect juridique de l'intégration économique en Afrique », dans *Tiers-Monde*, Tome 13, no 51, 1972, pp. 531-539. < https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1972_num_13_51_1869#:~:text=%E2%80%94%20Le%20droit%20de%20l'int%C3%A9gration,le%20fait%20d'Etats%20souverains >, 02 mars 2022.

(CAE). Notamment l'adhésion de la République démocratique du Congo, du 29 mars 2022, 22 ans après la fondation de l'organisation. Cette adhésion fait de la RDC le 7^{ème} Pays membre d'une organisation qui tire son origine de l'union douanière entre le Kenya et l'Ouganda de depuis 1970.

III. PERCEPTION, SCANSION DE LA CRISE ET PERSPECTIVES

III.1. L'Afrique en proie au néocolonialisme

Si l'Eurafrique est une idéologie de la liaison naturelle entre le continent africain et européen sur le plan politique, économique, social et culturel, l'on n'aurait pas parlé de l'intégration européenne ni africaine de manière séparée, sinon de l'intégration Eurafrique. Cependant, malgré la complémentarité et l'interdépendance, l'Eurafrique se révèle aux yeux de Guy Martin comme une stratégie néocoloniale entretenant la domination de l'Afrique par l'Europe. Les efforts des Africains, à l'instar de Senghor, pour parler du rendez-vous du donner et du recevoir, sont butés face au paroxysme du capitalisme au début du 20^e siècle. L'impérialisme se nourrit de l'inégalité entre le capitalisme industriel et des sociétés traditionnelles. Pour Guy Martin, le contrat entre l'Afrique et l'Europe est qualifié de néocolonial. Ce dernier « *vise, en définitive, à empêcher les États africains de poursuivre une politique indépendante et de réaliser l'intégration africaine* ». ⁵⁷ L'obstacle à l'intégration africaine est d'origine européenne. D'une part à travers son projet du marché commun et d'autre part en se définissant comme modèle du développement, la surenchère européenne s'exalte de la désorientation africaine.

À travers le traité de Rome, l'Afrique est attachée à l'impérialisme. Incapable d'évoluer dans l'indépendance, elle est contrainte de composer avec son gourou politiquement, économiquement et culturellement. L'Afrique est ainsi condamnée à assimiler un modèle de développement au travers d'une dépendance chronique, car celui-ci place le continent constamment à cheval entre la tradition et la modernité. Le maintien du statuquo est l'œuvre du bénéficiaire de la situation. Depuis l'accession des nombreux États africains à l'indépendance, « *les anciens colonisateurs, surtout la France, le Royaume-Uni, la Belgique, tentaient de sauvegarder quelques éléments de leurs influences (économique, culturelle, etc.)* ». ⁵⁸ Autrefois, pendant la guerre froide, la France était le gendarme

⁵⁷ Guy Martin, « L'Afrique face à l'idéologie de l'Eurafrique : néocolonialisme ou panafricanisme ? », dans *Afrique et développement*, vol. 7, no 3, 1982, pp. 5-21, < <https://www.jstor.org/stable/pdf/43657732.pdf> >, 02 mars 2022.

⁵⁸ Andras Istvan Türke, *op. cit.*, p. 13.

de l'Afrique sous les auspices des États-Unis. Cependant, aujourd'hui, depuis la chute du mur de Berlin, les interventions en Afrique sont mutualisées, régionalisées et européennes.

En partant de l'Eurafrrique à la relation Europe Afrique, il est évident que l'Afrique souffre de sept siècles⁵⁹ d'une dépendance permanente envers l'Europe. Par ailleurs, pour Andras Istvan, « le plus grand défi et enjeu du continent africain, en ce 21^e siècle est de trouver une démarche efficace à l'intégration pour donner une réponse efficace à la globalisation ». ⁶⁰ C'est-à-dire que l'Afrique doit acquérir son indépendance politique, économique et culturelle et avoir la capacité de résoudre ses crises internes. Le rapport Afrique Europe doit dorénavant se fonder sur base d'un partenariat et respect mutuel. La démarche efficace de l'intégration africaine est la création d'un modèle africain de développement. Précisément, l'Afrique doit reconstruire sa propre identité pour répondre au Rendez-vous du donner et du recevoir afin d'assurer son influence dans le monde.

III.2. Pour une démarche efficace de l'intégration africaine

Dans la lutte pour des indépendances, la fin de l'apartheid et l'union entre Africains, les 18 siècles de lutte pour l'unanimité africaine se sont constitués autour de l'idée d'unité et de solidarité. Pour faire face aux idéologies des superpuissances, notamment lors de la guerre froide, la lutte s'était orientée vers l'intégration africaine selon les différentes démarches de 1961. D'un côté le panafricanisme maximaliste et de l'autre côté le panafricanisme minimaliste.⁶¹ Nonobstant les chemins empruntés, le post colonialisme s'est avéré disant. Son contexte a fait naître un autre courant d'intégration. Le modèle fondé sur l'harmonisation des politiques et des législations.⁶² C'est-à-dire une intégration normative dans le but d'aboutir à une organisation supranationale. Par exemple les structures comme l'OHADA, l'OCAM, CIPRES, l'UEMOA et CEMAC.

⁵⁹ Guy Martin, *op. cit.*

⁶⁰ *Idem.*

⁶¹ Simao L. Makiadi, « L'intégration régionale en Afrique : un processus déjà ancien...pour quels résultats? », dans *Revue anglaise des sciences sociales*, vol. 6, no 12, 2016, pp. 51-71, < <https://journals.openedition.org/mulemba/738> >, 02 mars 2022.

⁶² Serge François Sobze, « L'harmonisation des processus d'intégration en Afrique noire francophone », dans *Revue de droit uniforme*, Vol. 26, no 1, 2021, pp. 86-118, < <https://academic.oup.com/ulr/article/26/1/86/6312060> >, 02 mars 2022.

Pour les tenants de la théorie classique, « *la politique douanière constitue l'instrument principal d'intégration* ». ⁶³ À la suite de Vine (1950), Lipsey (1957) et Meade (1986), les réflexions de Cooper et Massel (1965) font l'apologie de l'union douanière quant à ses avantages sur le marché. Cette démarche a le mérite de favoriser le développement des échanges d'une part et d'autre part, de déplacer les frontières des échanges entre les pays membres. Le cas de l'UDEAC et la CEDEAO.

La démarche d'intégration de 1980, selon le plan d'action de Lagos, vise une intégration régionale et sous régionale dans le but de créer des entités économiques. ⁶⁴ Il est question d'une intégration dans la perspective d'autosuffisance à l'échelle nationale et continentale.

Pour sa part, Serge François Sobze donne deux différentes approches d'intégration africaine. La première est une approche soft et la deuxième est une approche hard. L'approche soft de souveraineté des États vise à mener une intégration interafricaine avec un abandon partiel de souveraineté. Tandis qu'à travers l'approche hard, l'intégration est intra-africaine et fondée sur une restriction des souverainetés des États. Par exemple, ⁶⁵ sur le plan de la libre circulation des biens, de la préservation de la sécurité publique et de l'ordre public sanitaire, la législation de la CEMAC affecte directement l'ordre public interne de ses États membres.

L'approche de Balassa, quant à elle, propose une intégration économique à cinq étapes ou phases. « *Ces phases sont celles de la zone de libre-échange, de l'union douanière, du marché commun et de l'union économique, et enfin de l'intégration économique totale* ». ⁶⁶ Pour Balassa, ces cinq étapes sont les formes de base que doit prendre une intégration économique. Il est convaincu que le marché commun supranational génère non seulement la demande pour plus d'intégration économique, mais aussi politique.

⁶³ Bruno Békolo-Ebé, « L'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives », dans *Mondes en développement*, vol. 3-5, no 115-116, 2001, pp. 81-88, < <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-3-page-81.htm> >, 02 mars 2022.

⁶⁴ Ochozias A. Gbaguide, « Cinquante ans d'intégration régionale en Afrique : un bilan global », dans *Techniques financières et développement*, vol. 2, no 111, 2013, pp. 47-62, < <https://www.cairn.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2013-2-page-47.htm> >, 02 mars 2022.

⁶⁵ Serge François Sobze, *op. cit.*

⁶⁶ Commission de l'union africaine, État de l'intégration en Afrique, juillet 2011, p. 15., Troisième publication, < https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/12553-wd-sia_french.pdf >, 02 mars 2022.

III.3. L'intégration fondée sur l'harmonisation des politiques et des législations

La démarche d'intégration fondée sur l'harmonisation des politiques et des législations à travers l'articulation des systèmes normatifs et institutionnels cristallise la vision d'une intégration parfaite pour les chefs d'État membre afin de créer un vaste marché intégré et de faire de l'Afrique un pivot de développement. Cette approche a les propriétés de préserver les souverainetés nationales tout en attestant l'existence d'un « *capital législatif important* ». ⁶⁷ Cette approche d'intégration est amorcée, pour Serge François Sobze, par l'UEAC, l'UEMOA et l'OHADA. Ainsi, poursuit-il, sur base des indices d'intégration, l'OHADA est le modèle d'intégration réussi. Bien que d'autres modèles aussi font leurs épreuves, à l'instar d'un côté l'OCAM et la CIPRES dans l'harmonisation du droit de la sécurité sociale, et de l'autre côté l'UEMOA et la CEMAC dans l'harmonisation des législations économiques et monétaires. Au regard de la présente étude, afin d'analyser le commerce intra régional, qui plus est pour Christian Deblock l'indicateur le plus visible de l'intégration, ⁶⁸ une attention particulière est portée sur l'OHADA.

Avec un taux de commerce intra régional en Afrique, enregistré en 2014, ⁶⁹ de 15.7 % pour les exportations et de 14.6 % pour les importations, contre 69 % d'exportation et 67.6 % d'importation pour l'Europe, le défi est de taille pour redresser l'intégration africaine. L'insécurité juridique gangrène le continent africain à travers des motifs divers. La diversité juridique entre les États, l'insuffisance de formation des magistrats, la vétusté et la caducité des législations sont bien des éléments à la base de l'insécurité juridique et judiciaire au sein du continent. Face à cette situation, il est peu probable d'espérer gagner la confiance des investisseurs tant nationaux qu'internationaux. Raison pour laquelle, pour François Sobze, ⁷⁰ l'intégration judiciaire, à la base comme l'instrument pour favoriser l'intégration économique, aboutit toujours à l'intégration politique.

⁶⁷ Serge François Sobze, *op. cit.*

⁶⁸ Christian Deblock, « L'indice d'intégration régionale en Afrique », dans *Revue interventions économiques* (en ligne), Hors-série, transformations 2017, mis en ligne le 01 mars 2017, < file:///C:/Users/AcerES/Downloads/interventionseconomiques-5633%20(1).pdf >, 02 mars 2022.

⁶⁹ Christian Deblock, *op. cit.*

⁷⁰ Serge François Sobze, *op. cit.*

L'harmonisation, dans la démarche d'intégration engagée par l'OHADA, consiste à réduire les différences et les divergences entre les législations nationales en comblant les lacunes des uns et en gommant les aspérités des autres. Dans les respects des souverainetés des États membres, les normes et les recommandations, de façon rigoureuse et radicale, suivent le principe de la supranationalité et celui de l'application directe du droit de l'OHADA. Cette démarche permet à l'OHADA d'introduire directement la norme sans passer par les parlements nationaux des États membres. Cette méthode s'applique également à l'UEMOA. Il s'agit d'introduire directement la norme dans l'ordre juridique interne des États membres.

« Pour toutes ces raisons, il est aujourd'hui essentiel que l'OHADA puisse jouer un rôle de premier ordre dans la ZLECAF. Leur combinaison ne pourrait qu'accroître les performances économiques, commerciales, juridiques et par conséquent politiques des pays membres, et d'un continent dans son ensemble ». ⁷¹ Aujourd'hui, s'il y a lieu d'insérer dans l'intégration africaine les concepts d'approfondissement et d'élargissement, il convient d'envisager l'élargissement de l'OHADA et l'approfondissement de la ZLECAF. La nouvelle démarche, à notre avis, exige à l'intégration africaine deux impératifs. Le premier est celui de renforcer ou d'approfondir l'intégration en détruisant de plus en plus les barrières douanières, en supprimant des visas et en réalisant la libre circulation des personnes et des biens. Et le second est celui d'étendre progressivement, à l'échelle continentale, l'harmonisation juridique et judiciaire dans la perspective de l'OHADA.

⁷¹ Joseph Issa-Sayegh, « Quelques aspects techniques de l'intégration juridique : l'exemple des actes uniformes de l'OHADA », <

CONCLUSION

Ainsi arrivée à son terme et avant de vérifier nos hypothèses, cette investigation se propose un récapitulatif.

Pour revenir aux propos évoqués précédemment, il a été dit au cours de cette étude que l'intégration tire son fondement idéologique du panafricanisme. À travers l'OUA, l'intégration s'est institutionnalisée. Nonobstant les efforts pour réaliser la cohésion du continent, les idéologies et les institutions de circonstance ont fini par perdre leur repère à la suite de la pression néocolonialiste suivi d'une désagrégation du continent en région et sous-région. Du coup, le rétropédalage de l'intégration est parti de l'échelle continentale à l'échelle régionale et sous régionale. L'approche par arborescence que nous évoquons est à la croisée des chemins entre la modernité et la tradition africaine afin de dégager un modelé proprement africain de démocratie et de développement.

De même que l'union européenne se trouve encore au niveau du marché commun et de l'union économique. Et donc les questions fiscales, la sécurité sociale sont encore de la compétence des Etats. Il faudra donc placer aujourd'hui l'intégration africaine au niveau de la zone de libre-échange continental nonobstant les spécificités de différentes CERs déjà en avance par rapport aux autres, comme l'EAC qui se trouve encore au niveau du marché commun.

Dans le contexte actuel, bien qu'il y a encore du chemin à parcourir, la démarche à suivre est celle de l'approfondissement de la ZLECF et de l'élargissement de l'OHADA. Le scepticisme face à l'intégration régionale et sous régionale n'admet ni ne fait foi à l'idée de son aboutissement à une intégration à l'échelle continentale. Les accords internationaux dans la perspective de l'intégration sont conclus entre États et non entre régions ou sous régions. L'approfondissement de la ZLECAF est l'exigence des échanges plus importants entre États africains. Et l'élargissement de l'OHADA à l'échelle continentale constitue la réponse plausible à la démarche pour l'intégration africaine.

Ainsi, cette notion, sur de l'intégration africaine, attise la curiosité sur la problématique du rapport entre EU et UA qui fera l'objet d'une étude approfondie dans l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

1. A. Gbaguide, Ochozias, (2013), « Cinquante ans d'intégration régionale en Afrique : un bilan global », dans *Techniques financières et développement*, vol. 2, no 111, pp. 47-62, < <https://www.cairn.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2013-2-page-47.htm> >, 02 mars 2022.
2. Armand Patou, Le Royaume-Uni va-t-il rendre les Chagos à l'île Maurice ?, du 23 MAI 2019, Mise à jour le 24.12.2021 à 16:07 par TV Monde, < <https://information.tv5monde.com/info/le-royaume-uni-va-t-il-rendre-les-chagos-l-ile-maurice-301943> >, Le 21 Avril 2022.
3. Békolo-Ebé, Bruno, (2001), « L'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives », dans *Mondes en développement*, vol. 3-5, no 115-116, pp. 81-88, < <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-3-page-81.htm> >, 02 mars 2022.
4. Bitty Moro, Daniel, (2018), « Comment la politique monétaire Ouest Africain peut-elle être un véritable outil d'intégration et d'inclusion? », dans *L'Afrique : un continent sur la voie de l'intégration*, *L'Afrique : un continent sur la voie de l'intégration*, Szeged, CUF, n°10, pp. 109-145.
5. Castel, Robert, (1988), « De l'intégration sociale à l'éclatement du social : l'émergence, l'apogée et le départ à la retraite du contrôle social », dans *Revue internationale d'action communautaire*, n° 20, pp. 67-78. < <https://www.erudit.org/fr/revues/riac/1988-n20-riac02275/1034112ar.pdf> >, 02 mars 2022.
6. Chauvière, Michel, (2017), « La question du contrôle social chez robert castel, Relecture d'un texte de 1987 », dans *Sciences et actions sociales*, Volume 1, n° 6, pp. 132-143, < <https://www.cairn.info/revue-sciences-et-actions-sociales-2017-1-page-132.htm> >, 02 mars 2022.
7. Deblock, Christian, (2017), « L'indice d'intégration régionale en Afrique », dans *Revue interventions économiques* (en ligne), Hors-série, transformations 2017, mis en ligne le 01 mars 2017, < [file:///C:/Users/AcerES/Downloads/interventionseconomiques-5633%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/AcerES/Downloads/interventionseconomiques-5633%20(1).pdf) >, 02 mars 2022.
8. « État de l'intégration en Afrique », (2011), *Commission de l'union africaine*, juillet, p. 15., Troisième publication, < https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/12553-wd-sia_french.pdf >, 02 mars 2022.
9. Fontanel, Jacques, (2014), « Le commerce est-il un facteur de paix ? » ; dans *Politique étrangère*, no 1, pp. 55-67, < <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2014-1-page-55.htm#:~:text=Selon%20les%20th%C3%A8ses%20de%20l,peut%20garantir%20la%20paix%20internationale.> >, 02 mars 2022.

10. Gaëlle Borgia, Volana Razafimanantsoa, Reportage : Mayotte, l'île de la tension, 13 AVR 2018, mise à jour le 24.12.2021 à 16:21 par TV5Monde, <<https://information.tv5monde.com/info/reportage-mayotte-l-ile-de-la-tension-230713#:~:text=Situ%C3%A9e%20entre%20Madagascar%20et%20le,qui%20acc%C3%A8de%20%C3%A0%20l'ind%C3%A9pendance>>, Le 21 Avril 2022.
11. Head, Keith et Mayer, Thierry, (2002), « Effet frontière, intégration économique et 'forteresse Europe », dans *Économie & prévision*, vol. 1 n° 152-153, pp. 71-92 <<https://www.cairn.info/revue-economie-et-prevision-2002-1-page-71.htm>>, 05 Mars 2022.
12. Hadhri, Mohieddine, (2018), « Les expériences d'intégrations régionales africaines : approche transversale et comparative Sud-Sud », dans *L'Afrique : un continent sur la voie de l'intégration*, Szeged, CUF, n°10, pp. 89-107.
13. Issa-Sayegh, Joseph, « Quelques aspects techniques de l'intégration juridique : l'exemple des actes uniformes de l'OHADA », < .
14. Istvan Türke, Andras, (2013), *Questions contemporaines. La géopolitique des premières missions de l'Union européenne en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
15. Jişa, Simona ; Mişcoiu, Sergiu ; Malela, Buata B. (dir.) (2018), *Littérature et politique en Afrique francophone. Approche transdisciplinaire*, Paris, Editions du Cerf.
16. Kamara, Lai et d'Hauteville, Béatrice, (1972), « Aspect juridique de l'intégration économique en Afrique », dans *Tiers-Monde*, Tome 13, no 51, pp. 531-539.
17. L. Makiadi, Simao, (2016), « L'intégration régionale en Afrique : un processus déjà ancien...pour quels résultats ? », dans *Revue anglaise des sciences sociales*, vol. 6, no 12, pp. 51-71, <<https://journals.openedition.org/mulemba/738>>, 02 mars 2022.
18. Lachapelle, Guy et Gagné, Gilbert, 2003, « Intégration économique, valeurs et identités : les attitudes matérialistes et postmatérialistes des québécois », dans *Politique et Sociétés*, Vol. 22, no 1, pp.27-52, <<https://www.erudit.org/en/journals/ps/1900-v1-n1-ps521/006576ar/abstract/>>, 02 mars 2022.
19. Martin, Guy, (1982), « L'Afrique face à l'idéologie de l'Eurafrrique : néocolonialisme ou panafricanisme ? », dans *Afrique et développement*, vol. 7, no 3, pp. 5-21, <<https://www.jstor.org/stable/pdf/43657732.pdf>>, 02 mars 2022.
20. Mbele, Charles Romain, « Panafricanisme ou post colonialisme ? La lutte en cours en Afrique ». <https://play.google.com/books/reader?id=H57UCQAAQBAJ&pg=GBS.PA9&hl=en_US>, 02 mars 2022.

21. Mișcoiu, Sergiu, (2015), « Etudier les systèmes politiques de l'Afrique francophone », dans Sergiu Mișcoiu, Hygin Kakai et Kokou Folly Hetcheli (dir.), *Recul démocratique et néo présidentielisme en Afrique centrale et occidentale*, Iasi, Institutul European, pp. 9-18.
22. Mișcoiu, Sergiu (2021), « Du récit des conflits au conflit des récits : Raconter les politiques conflictuelles en Afrique », in : Simona Jișa, Sergiu Mișcoiu et Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris, Editions du Cerf.
23. Mișcoiu, Sergiu; Kakdeu, Louis-Marie (2021), „Authoritarian clientelism: the case of the president's 'creatures' in Cameroon“, in *Acta Politica*, 56, pp. 639-657, <https://doi.org/10.1057/s41269-020-00188-y> ; 02 mars 2022.
24. Mouloul, Alhousseini, (1999), *Comprendre l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (O.H.A.D.A.)*, Niamey, NIN, 2^e Edition.
25. Mvé Ondo, Bonaventure, (2004), « Quelle science pour quel développement en Afrique ? », dans *Hermès*, vol. 3 n° 40, pp. 210-215. < <https://www.cairn.info/publications-de-Bonaventure-Mv%C3%A9%20Ondo-105957.htm>. >, 09 mars 2022.
26. Ndong Obiang, Olivia, (2015), « L'Afrique doit réduire sa dépendance des exportations des matières premières et des importations », Publication du Groupe de la Banque africaine de développement du 05-nov, < <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/lafrique-doit-reduire-sa-dependance-des-exportations-des-matieres-premieres-et-des-importations-4516>. >, 05 mars 2022.
27. Quantin, Patrick, (2009), « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », Dans *Pouvoirs*, vol. 2, n° 129, pp. 65-76, < <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2009-2-page-65.htm>. >, 05 mars 2022.
28. Réveillard, Christophe, (1997), « Une source de conflits : le principe de supranationalité et le rôle des nations en Europe », dans *les champs de Mars*, volume 1, n° 2, pp. 83-104, < <https://www.cairn.info/revue-les-champs-de-mars-ldm-1997-1-page-83.htm?contenu=resume> >, 02 mars 2022.
29. Rhein, Catherine, (2002), Intégration sociale, intégration spatiale, dans *L'Espace géographique*, tome 31, n° 3, pp. 193-207, < <https://www.cairn.info/publications-de-Catherine-Rhein-8432.htm>.>, 02 mars 2022.
30. Sarr, Felwine, (2016), *Afrotopia*, Paris, Philippe Rey.
31. Sobze, Serge François, (2021), « L'harmonisation des processus d'intégration en Afrique noire francophone », dans *Revue de droit uniforme*, Vol. 26, no 1, pp. 86-118, < <https://academic.oup.com/ulr/article/26/1/86/6312060> >, 02 mars 2022.

32. Soyad, Abdelmalek, (1994), « Qu'est-ce que l'intégration ? », Dans *Hommes et migration*, no 1182, pp. 8-14, < https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1994_num_1182_1_2341 >, 02 mars 2022.
33. Théry, Franck, (1998), *Construire l'Europe dans les années vingt. L'action de l'Union paneuropéenne sur la scène franco-allemande, 1924-1932*, Genève, Euryopa études.
34. Tine, Antoine, (2005), « Léopold Senghor et Cheikh Anta Diop face au panafricanisme : deux intellectuels, même combat mais conflit des idéologies ? », dans *Intellectuels, nationalisme et idéal panafricain, perspective historique*, Dakar, Codesria, pp. 129-157.
35. Touré Métan, Bienvenu, (2018), « Panafricanisme et intégration africaine : l'Afrique pour l'Afrique : leurre et lueur », dans *L'Afrique : un continent sur la voie de l'intégration*, Szeged, CUF, n°10, pp. 15-35.
36. Trocsanyi, Laszlo, (2019), *Les relations internationales*, Szeged, Iurisperitus Kiado.
37. TV5Monde, la situation au sahara occidental, < <https://information.tv5monde.com/afrique/la-situation-au-sahara-occidental> >, Le 21 Avril 2022.
38. UA, « L'agenda 2063 l'Afrique que nous voulons », 3ème édition, Addis-Abeba, 2015
39. Wieviorka, Michel, (2008), « L'intégration : un concept en difficulté », dans *Cahiers internationaux de sociologie*, v. 2, n°. 125, pp. 221-240. < <https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2008-2-page-221.htm> >, 02 mars 2022.
40. Yann, Richard, « Intégration régionale, régionalisation, régionalisme - Les mots et les choses », < <https://journals.openedition.org/confins/9056?file=1> >, 02 mars 2022.

